

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ ET LA RÉGLEMENTATION

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES – Lorsque vous utilisez votre équipement, suivez toujours les consignes de sécurité pour réduire les risques d'incendie, d'électrocution et de blessures, et en particulier :

- Lisez toutes les instructions indiquées ici et/ou dans le manuel de l'utilisateur avant d'utiliser cet appareil. Soyez particulièrement attentif aux consignes de sécurité. Conservez les instructions pour référence future.
- Cet appareil doit être installé et utilisé en stricte conformité avec les instructions du fabricant contenues dans la documentation destinée à l'utilisateur et fournie avec l'appareil.
- Respectez tous les avertissements et consignes de prudence contenus dans les instructions. Respectez tous les symboles d'avertissement et de prudence indiqués sur cet appareil.
- Pour prévenir tout risque d'incendie ou d'électrocution, n'exposez pas cet appareil à l'eau ou à l'humidité. L'appareil ne doit pas être exposé à des gouttes d'eau ou à des éclaboussures. Ne placez sur l'appareil aucun objet rempli de liquide (vase, etc.).
- Cet appareil a été jugé conforme dans des conditions de vérification qui incluent l'utilisation des câbles fournis avec les différents composants du système. Conformément aux obligations réglementaires et de sécurité, utilisez uniquement les câbles d'alimentation et d'interface fournis, et assurez-vous qu'ils soient correctement installés.
- On peut utiliser différents types de cordons pour faire les connexions au circuit d'alimentation principale. N'utilisez qu'un cordon d'alimentation électrique qui respecte les règles de sécurité en vigueur dans le pays où cet appareil est utilisé.
- L'installation de cet appareil doit respecter les codes de câblage nationaux et les réglementations locales.
- Veillez à utiliser uniquement le type d'alimentation indiqué sur l'étiquette de l'appareil avant toute utilisation. Si vous n'êtes pas sûr du type d'alimentation qui équipe votre domicile, consultez votre fournisseur ou la compagnie d'électricité concernée.
- Évitez toute surcharge des prises murales ou des rallonges, puisque cela présente un risque d'incendie ou d'électrocution. En condition de surcharge, les prises électriques murales, les rallonges, les cordons d'alimentation effilochés, les isolants de câbles endommagés ou fendus et les prises cassées sont dangereux. Ils comportent des risques d'électrocution ou d'incendie.

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

- Veuillez à placer les cordons d'alimentation de manière à éviter qu'ils soient piétinés ou pincés par des éléments placés sur eux ou à côté d'eux. Faites particulièrement attention aux points de connexion des cordons avec les prises murales et vérifiez l'état des cordons à la sortie de l'appareil.
- Placez cet appareil suffisamment près d'une prise électrique pour pouvoir brancher facilement le cordon d'alimentation.
- Placez l'appareil de manière à faciliter l'accès à la prise électrique murale lors de la déconnexion du cordon d'alimentation de l'appareil.
- Connectez la prise à une rallonge, à une prise murale ou à toute autre prise uniquement si elle peut être insérée en totalité sans qu'aucune partie de ses broches reste apparente.
- Placez cet appareil sur une surface stable.
- Il est recommandé d'installer un limiteur de surtension sur la prise électrique à laquelle l'appareil est connecté. Cette précaution évitera de l'endommager en cas de foudre ou d'autre phénomène de surtension.
- N'effectuez pas l'installation par temps d'orage ou d'éclairs dans votre voisinage.
- Ne couvrez pas l'appareil et évitez d'obstruer les ventilations avec de quelconques objets. Maintenez l'appareil à l'écart de toute chaleur ou humidité excessive, de toute vibration et de la poussière.
- Essuyez l'appareil avec un chiffon propre et sec. N'utilisez jamais de produit nettoyant liquide ou autre. Ne vaporisez aucun produit nettoyant directement sur l'appareil, et n'utilisez pas de bombe d'air sous pression pour le dépolluier.
- N'utilisez pas cet appareil à proximité d'une source d'eau, par exemple près d'une baignoire, d'un lavabo, d'un évier, d'un bac à laver, d'une piscine ou dans une cave humide.
- Après toute opération d'entretien ou de réparation, demandez au technicien d'effectuer les vérifications de sécurité pour s'assurer que cet appareil est en état de fonctionner en toute sécurité.
- Ne cherchez pas à ouvrir l'appareil. N'effectuez que l'entretien indiqué dans les instructions d'installation et de dépannage. Faites appel à du personnel qualifié pour toute opération d'entretien.
- Cet appareil ne devrait pas être utilisé dans un environnement qui excède 40 °C.

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

Note à l'intention de l'installateur du système de câblodistribution – Ce rappel a pour but d'attirer l'attention de l'installateur du système de câblodistribution sur la section 820.93 du Code national de l'électricité des États-Unis (NEC), qui donne des directives concernant la mise à la terre et qui, en particulier, précise que la mise à la terre du câble doit être connectée au système de mise à la terre du bâtiment, le plus près possible du point d'entrée du câble.

DÉCLARATIONS DE LA CFC

Déclaration de la CFC sur les interférences

Cet équipement a été testé et trouvé conforme aux limites des appareils numériques de Classe B, conformément aux clauses du paragraphe 15 de la réglementation de la CFC. Ces limites sont conçues pour assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans un environnement résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et causer, en cas d'installation et d'utilisation non conformes aux instructions, des interférences préjudiciables aux communications radio. Toutefois, il n'existe aucune garantie que ces interférences n'interviendront pas dans une installation particulière. Si cet équipement génère effectivement des interférences dommageables à la réception radio ou télévision, ce qui peut être vérifié en l'éteignant et en le rallumant, nous vous recommandons d'essayer de corriger les interférences par l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- Réorientez l'antenne réceptrice ou changez-la de place.
- Éloignez l'appareil du récepteur affecté.
- Branchez l'appareil sur un circuit électrique différent de celui du récepteur.
- Demandez l'assistance du distributeur ou d'un technicien radio/TV expérimenté.

Cet appareil est conforme aux dispositions figurant au paragraphe 15 de la réglementation de la CFC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas causer d'interférences dommageables, et (2) cet appareil doit supporter toute interférence reçue, y compris des interférences pouvant entraîner un fonctionnement non souhaité.

**Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie,
sur la sécurité et sur la réglementation
Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0**

AVERTISSEMENTS DE LA CFC : toute modification dont la conformité n'est pas approuvée expressément par Motorola peut annuler l'autorisation de l'utilisateur d'exploiter cet équipement.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE LA CFC

Motorola Inc, 101 Tournament Drive, Horsham, PA 19044, 1-215-323-1000, déclare que le modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0 respecte le 47 CFR, sections 2 et 15 des règlements de la CFC à titre d'appareil numérique de classe B.

DÉCLARATION D'INDUSTRIE CANADA (IC)

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme ICES-003 du Canada.
Cet appareil numérique de classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

DÉCLARATION INTERNATIONALE DE CONFORMITÉ

La société

Motorola, Inc.
101 Tournament Drive
Horsham, PA, États-Unis

déclare sous notre seule responsabilité que le
modem-câble SB6120,

objet de la présente déclaration, est conforme aux normes suivantes :

EN 60950-1
EN 55022
EN 55024
EN 61000-3-2
EN 61000-3-3

et aux dispositions suivantes des Directives du Conseil de l'Union Européenne :

Directive CEM 2004/108/CE
Directive sur les basses tensions 2006/95/CE
Directive sur les déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE) 2002/96/CE
Directive sur la limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) 2002/95/CE

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

RECYCLAGE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Lorsque vous voyez ce symbole sur un produit Motorola, ne le mettez pas au rebut avec les ordures ménagères ni les déchets industriels.

Recyclage de votre équipement Motorola

Ne jetez pas ce produit avec vos ordures ménagères ou vos déchets industriels. Certains pays ou certaines régions, comme l'Union Européenne, ont instauré des systèmes de collecte et de recyclage des appareils électriques ou électroniques. Veuillez contacter vos autorités locales pour vous informer des pratiques en vigueur dans votre région. Si aucun système de collecte n'est disponible, demandez l'assistance du Service à la clientèle de Motorola. Veuillez visiter le site Web

www.motorola.com/recycle pour obtenir des instructions sur le recyclage.

LICENCE DU LOGICIEL

Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

Motorola, Inc.

Home and Networks Mobility Business (« Motorola »)

101 Tournament Drive, Horsham, PA 19044 États-Unis

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE LICENCE D'UTILISATION DE LOGICIEL (« LICENCE ») AVANT D'INSTALLER, DE TÉLÉCHARGER OU D'UTILISER TOUTE APPLICATION, PILOTE USB, MICROPROGRAMME, AINSI QUÉ LES DOCUMENTATIONS CORRESPONDANTES (CI-APRÈS LE « LOGICIEL ») FOURNIS AVEC LE PRODUIT D'ÉCHANGE DE DONNÉES PAR CÂBLE DE MOTOROLA (« PRODUIT D'ÉCHANGE DE DONNÉES PAR CÂBLE »). PAR L'UTILISATION DU PRODUIT D'ÉCHANGE DE DONNÉES PAR CÂBLE ET/OU L'INSTALLATION, LE TÉLÉCHARGEMENT OU L'UTILISATION DE TOUT LOGICIEL, VOUS INDIQUEZ VOTRE ACCEPTATION DE CHACUNE DES CLAUSES DE LA PRÉSENTE LICENCE. L'ACCEPTATION DE LA LICENCE A VALEUR DE CONTRAT ENTRE VOUS-MÊME ET MOTOROLA. LES MODALITÉS DE CETTE LICENCE S'APPLIQUENT À VOUS-MÊME AINSI QU'À TOUT UTILISATEUR ULTÉRIEUR DE CE LOGICIEL.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LA TOTALITÉ DES CLAUSES DE LA PRÉSENTE LICENCE, (I) N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL ET (II) RETOURNEZ LE PRODUIT D'ÉCHANGE DE DONNÉES PAR CÂBLE

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

ET LE LOGICIEL (COLLECTIVEMENT APPELÉS LE « PRODUIT », Y COMPRIS TOUS LES COMPOSANTS, LA DOCUMENTATION ET TOUT AUTRE MATÉRIEL FOURNI AVEC LE PRODUIT, À VOTRE LIEU D'ACHAT OU À VOTRE FOURNISSEUR DE SERVICES, SUIVANT LE CAS, POUR UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL. PAR L'INSTALLATION OU L'UTILISATION DU LOGICIEL, VOUS INDIQUEZ VOTRE ENGAGEMENT CONTRACTUEL AUX CLAUSES DE LA PRÉSENTE LICENCE.

Le Logiciel comprend tous médias associés, tout document imprimé et toute documentation « en ligne » ou électronique, ainsi que les mises à jour, révisions, correctifs ou pilotes qui vous sont fournis par Motorola ou votre fournisseur d'accès. Les logiciels fournis par des tiers peuvent faire l'objet de contrats de licence d'utilisation distincts établis par leurs fabricants respectifs.

Le Logiciel n'est jamais vendu. Motorola octroie la licence d'utilisation du Logiciel à l'acheteur initial et à toute autre personne à laquelle cette Licence serait transférée, uniquement pour un usage personnel et sur la base des modalités de cette Licence. Motorola et ses tiers concédants restent propriétaires du Logiciel.

Vous pouvez :

UTILISER le Logiciel uniquement en conjonction avec l'utilisation du Produit.

CÉDER le Logiciel (y compris ses composants et la documentation imprimée) de façon définitive à une autre personne, mais uniquement si cette personne est d'accord pour accepter toutes les conditions de cette Licence. Si vous cédez le Logiciel, vous devez en même temps céder le Produit et toutes les copies du Logiciel (le cas échéant) à la même personne ou détruire toute copie non cédée.

METTRE FIN à cette Licence d'utilisation en détruisant l'original et toutes les copies du Logiciel en votre possession (le cas échéant), quelles qu'en soient les formes.

Vous ne pouvez pas :

(1) Prêter, distribuer, louer, faire une location-vente, donner, octroyer une sous-licence ou céder de toute autre façon le Logiciel, en tout ou en partie, à quiconque, sauf dans les cas autorisés dans le paragraphe CÉDER ci-dessus. (2) Copier ou traduire le guide de l'utilisateur accompagnant le Logiciel pour un usage autre que personnel. (3) Copier, altérer, traduire, décompiler, désassembler ou désosser le Logiciel, incluant, mais sans s'y limiter, la modification du Logiciel de façon à ce qu'il fonctionne sur du matériel non compatible. (4) Retirer, altérer ou empêcher l'affichage de tout avis de droit d'auteur ou du message de démarrage contenu dans les programmes ou la documentation du Logiciel. (5) Exporter le Logiciel ou des composants du Produit en étant en violation d'une loi des États-Unis sur l'exportation.

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

Le Produit n'est pas conçu ni prévu pour le contrôle en ligne d'aéronefs, de trafic aérien, de navigation ou de communication aéronautique; ni pour la conception, la construction, l'exploitation ou l'entretien d'une installation nucléaire. MOTOROLA AINSI QUE LES TIERS CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCLINENT TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE D'ADAPTATION À DE TELLES UTILISATIONS. VOUS GARANTISSEZ PAR LA PRÉSENTE QUE VOUS N'UTILISEREZ PAS LE PRODUIT À DE TELLES FINS.

La propriété de ce Logiciel, y compris la propriété de l'ensemble des droits de copyright, des droits relatifs aux masques, des brevets, des marques commerciales et de tout autre droit de propriété intellectuelle afférents, ainsi que de toutes les adaptations et modifications pouvant être apportées à ce qui précède demeurent la propriété exclusive de Motorola et des tiers concédants de licences. Motorola se réserve tous les droits non expressément cités dans cette Licence. Le Logiciel, y compris les images, graphismes, photographies, animations, vidéos, messages audio, la musique et le texte qui y sont inclus sont la propriété de Motorola ou des tiers concédants de licences et sont protégés par les lois en vigueur aux États-Unis en matière de droit d'auteur ainsi que par les dispositions des traités internationaux. Sauf lorsque cela a été expressément stipulé dans cette Licence, la copie, la reproduction, la distribution ou la préparation de travaux dérivés du Logiciel, de toute partie du Produit ou de la documentation sont strictement interdites par ces lois et par les dispositions de ces traités. Rien dans cette Licence ne constitue une renonciation aux droits de Motorola vis-à-vis des lois en vigueur aux États-Unis en matière de droit d'auteur.

Cette Licence et vos droits dans les domaines qu'elle concerne sont régis par les lois de l'État de Pennsylvanie, sans recours aux principes de conflit législatif. CETTE LICENCE DEVIENDRA AUTOMATIQUEMENT CADUQUE si vous n'en respectez pas les modalités.

Motorola ne peut être tenue responsable de tout logiciel fourni par un tiers avec le Logiciel dans le cadre d'une application groupée ou autre.

DROITS RESTREINTS DANS LE CAS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

Le Produit et la documentation sont fournis avec des DROITS LIMITÉS. L'utilisation, la duplication ou la diffusion par le Gouvernement des États-Unis fait l'objet des restrictions mentionnées dans la subdivision (c)(1)(ii) de l'article intitulé « The Rights in Technical Data and Computer Software » (Droits concernant les données techniques et logiciels informatiques), paragraphe 52.227-7013. L'entrepreneur/le fabricant est Motorola, Inc, Home and Mobility Business, 101 Tournament Drive, Horsham, PA 19044, États-Unis.

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

INFORMATIONS SUR LA GARANTIE

Modem-câble SURFboard SB6120 DOCSIS 3.0

Motorola, Inc., Home and Networks Mobility Business (« Motorola »)

Quelle garantie limitée m'est offerte ? Une garantie limitée est fournie pour ce Produit (incluant le Logiciel) par Motorola à votre distributeur, à votre opérateur de réseau câblé ou à votre fournisseur d'accès Internet, selon le cas. Veuillez contacter votre opérateur de réseau câblé ou votre fournisseur d'accès Internet (votre « fournisseur d'accès ») pour des informations plus détaillées. Motorola ne peut garantir le fonctionnement sans erreur ni bogue des logiciels. La garantie de Motorola ne s'applique pas : (i) à tout Produit ayant été soumis à un accident, à un usage anormal, à une négligence, à une altération, à des catastrophes naturelles, à une manipulation inappropriée, à un transport inadéquat, à un entreposage incorrect, à une utilisation ou à une application inappropriée, à une installation incorrecte, à des essais inadéquats ou à une réparation non autorisée; ou (ii) aux problèmes cosmétiques ou aux défauts résultant de l'usure normale en conditions d'utilisation normales et qui n'affectent pas la performance ou les conditions d'utilisation du Produit. La garantie de Motorola s'applique uniquement à un produit fabriqué par Motorola et identifié par l'apposition de marques commerciales, de noms ou de logos d'identification propriétés de Motorola. **MOTOROLA NE GARANTIT PAS CE PRODUIT DIRECTEMENT AUPRÈS DE L'UTILISATEUR FINAL. HORMIS LES INDICATIONS DE LA PRÉSENTE SECTION « INFORMATIONS SUR LA GARANTIE », IL N'EST FAIT AUCUNE GARANTIE NI ASSERTION EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE QUELCONQUE QUANT AU PRODUIT, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION EN MATIÈRE DE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU DE GARANTIE CONTRE LA CONTREFAÇON. MOTOROLA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT LOGICIEL FOURNI PAR DES TIERS ET LES FOURNIT « TELS QUELS ».**

Quelles autres dispositions devrais-je connaître ? Comme il est impossible à Motorola de connaître les raisons pour lesquelles vous avez acquis ce Produit ou les utilisations que vous comptez en faire, vous endossez l'entière responsabilité du choix de ce Produit ainsi que de son installation et son utilisation. Bien que tous les efforts possibles aient été mis en œuvre pour vous assurer de recevoir un Produit que vous puissiez utiliser et apprécier, Motorola ne peut garantir que les fonctions du Produit répondront à vos attentes ni que son fonctionnement sera ininterrompu ou exempt d'erreurs. **MOTOROLA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE PROBLÈMES OU DOMMAGES RÉSULTANT DE L'INTERACTION DU PRODUIT AVEC TOUT AUTRE MATÉRIEL OU LOGICIEL.**

Quelle est la durée de cette garantie limitée ? Veuillez contacter votre fournisseur d'accès pour des informations plus détaillées.

Informations sur la Licence du Logiciel, sur la garantie, sur la sécurité et sur la réglementation Modem-câble SURFboard® SB6120 DOCSIS® 3.0

Comment obtenir le service après-vente au titre de la garantie ? Pour le service à la clientèle, l'assistance technique, les déclarations de dommages, les questions concernant votre service ou votre connexion Internet, veuillez contacter votre fournisseur d'accès. TOUTES LES GARANTIES SONT CADUQUES SI LE PRODUIT EST OUVERT, MODIFIÉ ET/OU ENDOMMAGÉ.

Les garanties ci-dessus constituent vos RECOURS UNIQUES ET EXCLUSIFS pour toute réclamation éventuelle concernant le Produit ou en résultant, en matière contractuelle comme de dommages-intérêts envers vous même ou un tiers.

MOTOROLA NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE, ENVERS VOUS OU TOUT AUTRE TIERS, DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, GÉNÉRAL, PARTICULIER, ANNEXE, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE OU AUTRE, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT OU DE L'INCAPACITÉ DE L'UTILISER (Y COMPRIS SANS LIMITATION LES DOMMAGES AU TITRE DE PERTE DE BÉNÉFICES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE D'INFORMATIONS OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE), OU RÉSULTANT D'UNE RUPTURE DE GARANTIE, QUAND BIEN MÊME MOTOROLA AURAIT ÉTÉ AVISÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE MOTOROLA NE POURRA EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR VOUS POUR LE PRODUIT.

La garantie de Motorola est régie par les lois de l'État de Pennsylvanie, sans recours aux principes de conflit législatif ni aux dispositions adoptées par les Nations-Unies.

© Motorola, Inc. 2008. Tous droits réservés.

MOTOROLA et le logo M stylisé sont déposés auprès du US Patent & Trademark Office (bureau des brevet et marques). SURFboard est une marque de commerce déposée par General Instrument Corporation, filiale à 100 % de Motorola, Inc. Tous les autres noms de produits ou de services appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ni transmise de quelque façon ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

548202-016-a

07/08

